



## **Comité Départemental de Vendée De Tir à l'Arc**

### **CAHIER DES CHARGES - 2021 Championnat Départemental Salle Jeunes**

Tout organisateur désirant réaliser le championnat départemental Salle Jeunes avec finales devra suivre scrupuleusement ce cahier des charges établi par le Comité de Vendée dans le respect de la réglementation de la FFTA

Le Comité de Vendée s'engage à :

- Verser une subvention de 75,00 € et prendre en charge la location du Chronotir
- Etablir les classements et quotas (moyenne des trois meilleurs tirs)
- Fournir la liste des archers qualifiés
- Fournir les récompenses
- Prendre en charge le défraiement et les indemnités kilométriques de l'arbitre responsable

De son côté, l'organisateur s'engage à :

- Rédiger le mandat et le soumettre à l'arbitre responsable ainsi qu'au Comité de Vendée
- Inscrire cette manifestation au calendrier Fédéral de la FFTA
- Ce que ce championnat ne soit pas le support d'un autre concours, concours fermé
- Adresser le mandat à tous les clubs de Vendée, au Comité Départemental ainsi qu'au Comité Régional des Pays de la Loire
- Fixer le prix des engagements qui ne devra pas dépasser la moyenne des tarifs de Vendée des compétitions TAE de l'année en cours
- Inviter la presse locale
- Prendre en charge le défraiement et les indemnités kilométriques des arbitres désignés (à l'exception de l'arbitre responsable), ainsi qu'à fournir à tous les arbitres un repas chaud
- Etablir les feuilles de marque et contre marque
- Installer le Chronotir et en assurer le fonctionnement
- Mettre à disposition les scoreurs
- Mettre à disposition des cibles pour l'échauffement
- Tracer, implanter et fixer des cibles (13 cibles minimum ou 25 cibles minimum si championnats jeunes et adultes simultanés) et des blasons (trispots et blasons uniques pour les Bare Bow), conformément à la réglementation de la FFTA en vigueur
- Avoir des drapeaux ou tout autre moyen manuel simple en cas de défaillance de l'équipement électrique
- Respecter le bon déroulement du championnat en se basant sur le mandat
- Adresser les résultats à la FFTA, au Comité Régional des Pays de la Loire ainsi qu'au Comité de Vendée pour publication en ligne